LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 10 SEPTEMBRE 2013

VOLUME 115

NON-PUBLICATION

JEAN LAROSE et ODETTE GAGNON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la construction du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR pour le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec
Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
SIMON RIVERIN	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	6
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	98
RICHARD AYOTTE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	105

LISTE DES PIÈCES

		PAGE
88NP-781 :	Présentation par Simon Riverin sur le projet Écrevisse	8
89NP-782 :	Présentation par Richard Ayotte sur le projet Écrevisse	106

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du mois de septembre,

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Je rappelle que nous sommes en ordonnance de non-publication.

Me PAUL CRÉPEAU :

Merci. Je vais appeler le prochain témoin, monsieur Simon Riverin. Peut-être vous lever, Monsieur Riverin, pour l’assermentation.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du mois de septembre,

A COMPARU :

SIMON RIVERIN,

LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

(11:16:44)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Riverin.

R. Bonjour.

INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[2]** Monsieur Riverin, pouvez-vous... vous êtes l'enquêteur au dossier. Ah! Madame la Présidente, nous abordons un nouveau dossier, j'avais oublié de vous le dire, le dossier Écrevisse qui a pris naissance dans la région de l'Abitibi. Monsieur Riverin, dossier Écrevisse, vous êtes l'enquêteur qui s'occupe de ce dossier-là?

R. Oui, effectivement, Madame la Présidente, je suis enquêteur au dossier du projet Écrevisse qui a eu lieu en Abitibi, qui s'est déroulé de deux mille neuf (2009)... en fait, avril deux mille neuf

(2009) et qui a abouti en octobre deux mille dix (2010). En fait, je dis « abouti » là, le... le... le ratissage principal du dossier; il y a eu d'autres interventions, d'autres arrestations par la suite que je vous expliquerai ultérieurement dans le... ma présentation, mais ultimement c'est au mois d'octobre.

Q. **[3]** Et juste pour qu'on se comprenne bien, il y a actuellement des procès criminels. Il n'y a pas un procès qui commence ces jours-ci et qui découle d'Écrevisse?

R. Oui, effectivement, Madame la Présidente. La semaine prochaine, il y a un procès pour trois... en fait, trois individus accusés de trois meurtres reliés au projet Écrevisse, qui débute la semaine prochaine.

Q. **[4]** Ici à Montréal devant jury.

R. Eh! Voilà.

Q. **[5]** Alors, pouvez-vous nous expliquer, Monsieur... Monsieur Riverin , quelle est la nature du dossier Écrevisse?

R. L'objectif de l'enquête, Madame la Présidente, du projet Écrevisse...

Q. **[6]** Je vais juste vous demander, Monsieur Riverin... Madame Blanchette, peut-être mettre...

aller à la présentation PowerPoint préparée par monsieur... C'est bien vous qui avez préparé ça, Monsieur Riverin?

R. Oui, tout à fait.

Q. **[7]** Alors, on va peut-être la coter immédiatement.

LA GREFFIÈRE :

Sous la cote 88NP-782.

Me PAUL CRÉPEAU :

Merci. 88NP-782.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

1

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

LA PRÉSIDENTE :

Désirez-vous qu'on prenne une pause à ce stade-ci?

Me PAUL CRÉPEAU :

On pourrait prendre... prendre cinq minutes, j'aimerais dire bonjour à monsieur Ayotte qui arrive de l'Abitibi à l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, on va... on va prendre une pause et d'ailleurs à quinze (15) minutes de la pause, donc...

Me PAUL CRÉPEAU :

O.K. Ça va. Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

Me PAUL CRÉPEAU :

Bonjour, Madame la Présidente. Le prochain témoin est monsieur Richard Ayotte.

M. RICHARD AYOTTE :

Bonjour.

LA GREFFIÈRE :

Alors, je...

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur Ayotte.

LA GREFFIÈRE :

... je désire rappeler que l'ordonnance de non-publication est maintenue.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du mois de septembre,

A COMPARU :

RICHARD AYOTTE,

LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

LA GREFFIÈRE :
C'est votre témoin, Maître. Vous pouvez vous asseoir.
R. Merci.
(15:31:06)
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :
Merci. Alors, monsieur Ayotte va compléter une partie de la présentation faite par monsieur Riverin et je comprends que monsieur Ayotte a amené... nous a produit une présentation Power Point que je vais demander à Madame Blanchette, de nous mettre à l'écran. Et pour pas l'oublier, là, on peut la coter immédiatement, 89NP-782.
LA GREFFIÈRE :
C'est exact.

Me PAUL CRÉPEAU :

Merci.

89NP-782 : Présentation par Richard Ayotte sur le projet Écrevisse

Q. **[242]** Alors, bonjour, Monsieur Ayotte.

R. Bonjour.

Q. **[243]** Vous êtes de l'Abitibi, enquêteur en Abitibi?

R. Oui, c'est exact, à Rouyn-Noranda.

Q. **[244]** Parfait. Alors, on va parler particulièrement d'un incendie survenu le vingt-sept (27) juin deux mille neuf (2009) au siège social des Entreprises Sanimos Incorporée et de Pavages Sanimos Incorporée. Êtes-vous l'enquêteur en charge de ce dossier-là?

R. Oui, c'est exact.

Q. **[245]** O.K. Alors, peut-être la première page, Madame Blanchette, on va situer là géographiquement l'endroit où se situe cette entreprise, bien, en fait, la région de l'Abitibi.

R. Oui. On voit Amos qui est plus dans le haut de l'écran, un incendie est survenu à cet endroit-là. On a démontré par une pancarte de la région c'était où situé par exemple, pour les gens, exemple,

secteur de Val d'Or puis Rouyn-Noranda, on peut le situer.

Q. **[246]** O.K. Pour vous qui êtes quelqu'un du coin, la distance entre Amos et Val d'Or par la route?

R. On parle de soixante-quinze (75) kilomètres environ.

Q. **[247]** O.K. Et la prochaine municipalité, c'est Rouyn-Noranda qui est... en fait, les trois municipalités importantes. La troisième, c'est Rouyn qui est plus à l'ouest qui est à quelle distance, elle, de Val d'Or?

R. On parle de... on parle d'environ cent cinq, cent dix (105-110) kilomètres.

Q. **[248]** O.K. Alors, on s'en va maintenant au vingt-sept (27) juin deux mille neuf (2009). Je parle du siège social des deux entreprises que j'ai mentionnées et que je vais appeler, pour les fins de la présentation, Sanimos. Parlez-nous... Madame Blanchette, tournez, s'il vous plaît. Parlez-nous de ces deux entreprises-là qui sont deux entreprises distinctes.

R. Oui. Bien, Sanimos Incorporée, c'est... c'est une compagnie qui se spécialise dans la collecte de matières résiduelles et également dans le recyclage. Et Pavages Sanimos Incorporée sont

spécialisés dans le pavage, mais les deux compagnies ont le... ont le même endroit comme siège social. L'adresse là, on le mentionnais, c'était... c'était situé..., je crois, c'est le 3239 Route 395 à Amos.

Q. **[249]** O.K. Alors, c'était à Amos même.

R. Oui, c'est exact.

Q. **[250]** O.K. Et est-ce que c'est les mêmes propriétaires qui gèrent ces deux entreprises-là?

R. Oui, c'est exact. Je ne sais pas si c'est à la prochaine page ou... Oui, effectivement.

Q. **[251]** O.K.

R. C'est monsieur Laurent Martineau, Dany Bégin et Mario Turgeon qui sont propriétaires des deux entreprises.

Q. **[252]** O.K. Et au 3239, c'est ça, c'est... c'est le siège social. Pouvez-vous peut-être nous décrire brièvement c'est... qu'est-ce que j'appelle le siège social? C'est des garages? Des bureaux?

R. Oui, c'est... c'est les bureaux. On parle de recyclage, donc il y a... il y a des presses, il y a des appareils à ce sujet-là. Il y a la collecte des matières résiduelles, donc on... il y a un endroit qui est prévu à cet effet-là. Et il y a des véhicules et de la machinerie pour effectuer les

travaux.

Q. **[253]** O.K. On tourne la page, on s'en va, on a un événement le vingt-sept (27) juin, Pavages là... aux deux entreprises. Expliquez-nous, à l'aide justement de la présentation, qu'est-ce qui s'est produit cette date-là?

R. Le vingt-sept (27) juin deux mille neuf (2009), l'événement débute lorsque monsieur Laurent Martineau, vers les vingt et une heures quinze (21 h 15) le soir, se rendait à sa compagnie. Et la raison était bien simple, il était à un mariage et quelqu'un lui a demandé une calotte de la compagnie et pour cette raison-là durant le mariage, il s'était décidé de... de se rendre à son entreprise chercher une calotte et, en se rendant, il constate qu'il y a de la fumée. Il espère en se rendant sur les lieux que c'est pas l'entreprise, mais finalement en arrivant sur les lieux, il constate qu'il y a... qu'il y a des locaux qui... qui sont incendiés à son commerce.

Q. **[254]** Pouvez-vous juste nous dire si normalement le soir à neuf heures (21h 00) du soir, il y a des gens qui travaillent dans l'une ou l'autre des deux entreprises Sanimos?

R. Non.

Q. **[255]** C'est fermé.

R. C'est fermé.

Q. **[256]** O.K. Alors... puis c'est un hasard qui a amené monsieur Martineau à y retourner ce soir-là.

R. C'est exact.

Q. **[257]** O.K. Alors, il arrive, il voit le feu et ce que... êtes-vous capable de nous décrire ce que monsieur Martineau a vu comme feu, à quel stade du feu on se trouvait à ce moment-là?

R. Oui. Déjà le... le bâtiment qu'on pourrait nommer bâtiment principal qui a l'aspect administratif d'annexé à un garage, il est en feu, il est en flamme, puis il y a un deuxième bâtiment qui a un début d'incendie sur un plus petit garage à proximité, à environ cent (100) mètres des lieux qui a un début d'incendie, qui est sur le côté extérieur là de... de la bâtisse.

Q. **[258]** Mais, il y a quand même un cent (100) mètres entre les deux bâtiments, entre les deux foyers d'incendie?

R. Oui, c'est exact.

Q. **[259]** O.K. Alors, les pompiers sont intervenus, c'est mentionné?

R. Oui. C'est suite à son appel 9-1-1 pour signaler l'événement, les pompiers et les policiers se

déplacent sur les lieux pour répondre à l'appel.

Q. **[260]** Et vous résumez, là, des dommages, environ un million de dollars (1 M$) pour les bâtiments et machinerie?

R. C'est exact.

Q. **[261]** Peut-être... Alors on va tourner, trois foyers d'incendie, on va aller... Faites-nous une description, justement, de ce que l'enquête a révélé, ce que vous avez vu à ce moment-là chez Sanimos.

R. Il y a... C'est notre technicien en scène d'incendie, monsieur Ghislain Audet, qui s'était présenté sur les lieux. Il est spécialisé là-dedans. Ce n'est pas moi qui s'est déplacé sur la scène. Lui, ses constats, il fait, en observant les lieux et en observant les divers débuts d'incendie que... qu'il a pu constater, il en vient à la conclusion qu'il y avait trois foyers d'incendie au... chez Sanimos.

Q. **[262]** Allez-y, décrivez-nous-les, s'il vous plaît.

R. Premier foyer d'incendie, c'est le bâtiment que tantôt je... je nommais bâtiment principal du site. On voit un appareil, c'était la presse qui se trouvait là, puis il y avait également des véhicules à l'intérieur. Le bâtiment était

complètement détruit par l'incendie. Et la prochaine diapo, on voit l'annexe administrative qui se trouvait annexée à ce garage-là, qui est... qui est lourdement endommagée, mais qui est encore quand même debout. La bâtisse est encore... Elle était quand même endommagée par l'incendie.

Q. **[263]** Et ça, c'est rattaché à un premier foyer d'incendie.

R. Oui, c'est exact.

Q. **[264]** O.K.

R. Prochaine diapo, c'est le deuxième foyer d'incendie, c'est ce que je mentionnais, que c'était sur le côté. C'est un deuxième garage, trois cents (300) pieds environ, une centaine de mètres de l'autre bâtiment, qui était victime des flammes, mais sur le côté extérieur du bâtiment.

Q. **[265]** Est-ce qu'on sait, le revêtement extérieur, de quoi il s'agit, à ce moment-là?

R. On parle d'un revêtement de... de tôle, ce genre de matériau-là.

Q. **[266]** Est-ce qu'on est capable de... Est-ce qu'on sait s'il y avait des sources combus... de combustibles, ou encore des sources de chaleur, entre autres sur le bord de ce mur-là?

R. Non. Il n'y avait rien qui pouvait amener un

incendie à cet endroit-là.

Q. **[267]** O.K. Alors, ça c'est le deuxième foyer, à peu près à trois cents (300) pieds du premier. Est-ce qu'il y a quoi que ce soit qui se situe entre ces deux foyers d'incendie, quelque chose de communicant, qui peut transporter le feu d'un foyer à l'autre?

R. Non. On parle de gravier, là, et il y a... il n'y a rien qui... Il n'y a rien durant le cent (100) mètres, le trois cents (300) pieds, à part du gravier.

Q. **[268]** O.K. Troisième foyer d'incendie?

R. On parle, qui était sur le dessus d'un capot d'un camion, un véhicule routier.

Q. **[269]** Alors, on voit la photo de droite, le capot est levé, là, c'est vraiment concentré.

R. Oui.

Q. **[270]** O.K. Et c'est... Il y a des dommages sur le capot. Est-ce qu'il y en a en dessous, là, la mécanique? Le camion était abîmé?

R. Non, c'est surtout le capot que... qui a subi les dommages.

Q. **[271]** Est-ce qu'il y a eu d'autres dommages, à part ces trois foyers d'incendie dont vous venez de nous parler?

R. Non.

Q. **[272]** Si on tourne la page, bon, c'est parce que vous mentionnez dommages d'environ un million de dollars (1 M$), deux bâtiments et au moins quatre camions.

R. C'est exact.

Q. **[273]** Les autres camions... C'est parce qu'on a vu ce camion-là, là, qui est abîmé, mais il y a d'autres camions...

R. Qui se trouvaient à l'intérieur des bâtiments, ou à proximité des bâtiments, surtout le bâtiment principal qui a subi des dommages.

Q. **[274]** Et, bon. Éléments de preuve. Parlez-nous, maintenant, de ce que vous avez été en mesure de constater, de recueillir comme preuve à cet endroit-là.

R. Bien, c'est surtout les observations de la scène, qu'est-ce qui... qui a été observé par notre technicien en scène d'incendie. La prochaine diapo. Ce qu'on voyait, bon, on voit des bidons de lave-vitre de trois virgule soixante-dix-huit (3,78) litres qui contenaient de l'accélérant, qui se trouvait à l'intérieur des contenants de lave-vitre qui ont été observés à divers endroits sur le site, dont un sur le capot d'un véhicule.

Q. **[275]** Alors cette photo-là, là, celle où est-ce qu'on voit le... le numéro 5, là?

R. Oui.

Q. **[276]** Ce bidon de lave-vitre-là se trouve sur le capot d'un camion?

R. Oui.

Q. **[277]** O.K. Et on voit, il semble y avoir du liquide encore dans le bidon.

R. C'est exact.

Q. **[278]** O.K. Et c'est ce liquide-là qui a été analysé?

R. Oui. Plus tard, on va voir dans les prochaines diapos qu'est-ce qui a été fait de ce contenant-là, mais oui, il y a eu des expertises, là... Je ne sais pas si on peut voir la prochaine diapo. Bon. Ces récipients-là, justement, ont été transmis au laboratoire pour... Il y avait deux objectifs : identifier le contenu à l'intérieur de ce contenant de lave-vitre-là, et tenter de faire un prélèvement d'ADN sur les poignées et sur les bouchons qui pourraient être... peut-être tenter d'identifier un suspect par rapport à ces démarches-là.

Q. **[279]** Alors, deux demandes envoyées au laboratoire de sciences judiciaires, et est-ce que vous avez eu des retours?

R. Oui, on a eu des résultats. Par rapport au contenu, ça démontrait que c'était de l'essence, de la gazoline, par rapport au contenu qu'il y avait dans les récipients. Et concernant, prochaine diapo, concernant l'ADN, ça n'a pas permis d'avoir, d'obtenir un profil génétique.

Q. **[280]** O.K. D'autres éléments de preuve que vous avez tenté, ou retrou... tenté de recueillir, ou recueillis sur la scène de crime?

R. Bon, le... l'établissement était muni de système de caméras avec un enregistrement, qui avait un enregistreur numérique à l'intérieur du bâtiment. Malheureusement, on l'a... on a localisé l'appareil à l'intérieur du bâtiment, il était endommagé. On a tenté de faire des expertises, là, en le transmettant dans nos bureaux de Montréal pour tenter d'obtenir des images. Malheureusement, je pense que la prochaine diapo on en parle, il était trop endommagé pour qu'on puisse avoir des résultats par rapport à l'enregistrement de ces images-là.

Q. **[281]** Qu'est-ce que vous concluez à partir de cette scène de crime, à ce moment-là?

R. Il y avait évidence que c'était une main humaine qui avait causé l'incendie, et que c'était des

gestes volontaires. Donc, c'était un incendie criminel. On avait trois foyers d'incendie complètement distincts, c'était non communiquant et c'était clair que c'était un incendie criminel.

Q. **[282]** O.K. Maintenant, êtes-vous capable de relier cet incendie-là à quelqu'un à ce moment-là?

R. Au départ de l'événement, non, mais du renseignement a commencé à être obtenu, là, je vous dirais, dès le début de l'enquête, par des démarches de rencontres d'individus.

[redacted]

Q. **[284]** Très connu puis de quelle façon?

R. Bien, de deux façons. Premièrement, il avait une entreprise de... de... Pavage Val-d'Or, il y avait une entreprise d'asphaltage dans la région de Val-d'Or et, en plus, il était très connu au niveau local... [redacted]

Puis également, dans la communauté, il tentait... il s'impliquait pas mal pour faire des dons à divers organismes, là, dans la région de Val-d'Or, pour s'attirer... comment je pourrais dire? de la sympathie ou...

Q. **[285]** Actif socialement aussi...

R. Actif socialement également.

Q. **[286]** Puis il a une entreprise, vous nous parlez d'une entreprise, qui est Pavage Val-d'Or?

R. C'est exact.

Q. **[287]** Est-ce qu'il y a une autre entreprise enregistrée au nom de monsieur Lefebvre?

R. Dans ma connaissance, il avait aussi une compagnie de plâtre, je crois que c'était JP Lefebvre ou... je sais que c'était Lefebvre quelque chose, là. Mais je sais qu'il avait une compagnie de... de plâtre, là.

Q. **[288]** O.K. Maintenant, vous nous avez parlé tout à l'heure vous avez obtenu des renseignements. Alors, je vous laisse peut-être nous parler de ces différents renseignements là que vous avez obtenus.

R. J'irais à la prochaine diapo. Je pense qu'il n'a pas été mis en ordre. La prochaine, s'il vous plaît. Un témoignage de Jocelyn Lachaîne, je vous dirais que...

(14:44:47)

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[289]** Mais, avant ça...

R. Excusez. Oui?

Q. **[290]** Je comprends que vous voulez avoir le témoignage de Jocelyn Lachaîne avant le témoignage que vous avez à rendre sur le renseignement d'une source, c'est ça que vous voulez faire?

R. Oui, c'est exact.

Q. **[291]** O.K.

R. On va revenir, après ça, à la diapo.

Q. **[292]** Parfait. Allez-y.

R. Parfait. Merci. Bon, monsieur Lachaîne, il... il a été rencontré... justement, le soir même, il a donné... il a été rencontré par une discussion téléphonique. Quelques jours après, c'est moi qui l'a rencontré. Lui, ce monsieur-là, il était

contremaître pour la compagnie Pavage Sanimos. Ce qu'il nous explique c'est que, dernièrement, son entreprise à lui, ça faisait une dizaine d'années qu'il était contremaître pour Sanimos et c'était... on parle... on se remet à l'époque de deux mille neuf (2009), débutait des travaux pour la première fois dans la région de Val-d'Or. C'est la première fois que son entreprise faisait de l'asphaltage dans la région de Val-d'Or. Il a commencé par un petit... un petit contrat, c'était, de mon souvenir, Genivar. Et par la suite ils ont fait un travail à la SAQ, c'était un contrat sur la 4e Rue, à Val-d'Or, peut-être d'un montant environ de trente-cinq mille dollars (35 000 $). Et il avait obtenu un troisième contrat, approximativement, quarante (40), quarante-cinq mille dollars (45 000 $), au 400, boulevard Lamaque, dans la région de Val-d'Or.

Q. **[293]** Est-ce que c'était des contrats publics ou privés?

R. Oh! mon Dieu! Je ne pourrais pas vous dire.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[294]** Savez-vous qui était l'entrepreneur général qui avait le contrat?

R. Le... quel endroit?

Q. **[295]** Entre autres à la SAQ, là.

R. À la SAQ, c'était...

Q. **[296]** La SAQ c'est une...

R. ... Constructions Pépin Fortin qui avait donné le contrat à Sanimos, Pavage Sanimos, pour faire le contrat. Donc...

M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

Q. **[297]** C'était pour paver le stationnement de la SAQ?

R. C'est exact.

Q. **[298]** Donc, c'est la SAQ qui payait pour le stationnement, c'est un contrat public (inaudible)...

R. Oui, sûrement que c'était eux, je ne sais pas s'ils avaient donné le contrat à Pépin Fortin, qu'eux le redonnaient... le transmettaient après.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[299]** Alors, il y a des...

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse, Maître Crépeau.

Me PAUL CRÉPEAU :

Non, ça va, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[300]** Le premier contrat, vous dites, qu'ils ont eu.

R. Oui.

Q. **[301]** Avant celui de la SAQ, c'était où?

R. Genivar. À ma connaissance, c'est un...

Q. **[302]** C'est-à-dire, c'est Genivar qui leur a donné le contrat...

R. Oui.

Q. **[303]** ... mais pour quoi?

R. C'est un petit... une petite section d'asphalte dans leur stationnement.

Q. **[304]** Ah! dans le stationnement de Genivar?

R. Genivar, c'est exact.

Q. **[305]** O.K. Je comprends. Je comprends. Et le troisième, vous dites?

R. C'était un monsieur privé qui avait un immeuble au 400, boulevard Lamaque mais il avait un grand stationnement, qui retrouvait... disons que c'est un immeuble qui contenait plusieurs locaux, tant privés que du gouvernement, exemple, le bureau de la probation se trouvait à cet endroit-là. Et il faisait faire le stationnement complet de...

Q. **[306]** Alors, le bureau...

R. ... cet immeuble-là.

Q. **[307]** ... de quoi, vous dites?

R. La probation. Donc, il n'était pas fait mais il devait le faire, ce contrat-là. Les deux qui

avaient réussi à être faits c'était chez Genivar et à la SAQ et il devait, au mois de... vers la mi-juillet, faire le troisième contrat, au 400, boulevard Lamaque. Monsieur Lachaîne m'informe que pendant qu'il... qu'il effectuait ses travaux à la SAQ, il a observé un véhicule qui s'est attardé sur... dans son secteur...

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[308]** Monsieur Ayotte, peut-être... est-ce qu'on est capable de le dater cet événement-là, le contrat de la SAQ, quand monsieur... ce qu'il va vous dire, monsieur Lachaîne, là, c'est combien de temps avant l'incendie?

R. On parle... je dirais, entre le début et la mi-juin.

Q. **[309]** De deux mille neuf (2009)?

R. De deux mille neuf (2009).

Q. **[310]** O.K.

R. Donc, quelques semaines avant l'incendie.

Q. **[311]** O.K. Alors, ils font les travaux à la SAQ. Monsieur Lachaîne, qu'est-ce qu'il vous dit?

R. Bien, il me dit que, pendant qu'il se trouve à la SAQ, il observe un véhicule qui s'est attardé, qui s'est stationné, qui regardait au loin ce qui se passait. Il a... il a tout simplement salué, parce

que, selon lui, c'était monsieur Denis Lefebvre qui se trouvait dans le camion. Il le connaissait parce qu'ils s'étaient déjà vus sur des contrats possiblement pour faire des soumissions. Et il l'a salué de la main. Mais il n'y a pas eu de retour du salut. Et monsieur Lefebvre serait parti. Il a quitté les lieux.

[redacted]

[redacted]

Q. **[314]** Monsieur Lefebvre, son entreprise qui s'appelle Pavage Val-d'Or...

R. C'est exact.

Q. **[315]** ... se situe géographiquement à?

R. Val-d'Or.

Q. **[316]** O.K. On va revenir d'une page en arrière, Madame Blanchette.

[redacted]

[redacted]

R. Oui, c'est exact.

Q. **[320]** D'autres sources d'information pour...

LA PRÉSIDENTE :

Maître Crépeau, vous allez devoir expliquer un petit peu une déclaration KGB.

Me PAUL CRÉPEAU :

Oui.

Q. **[321]** Alors, pour les fins peut-être, Monsieur Ayotte, juste expliquer. C'est une technique policière?

R. Oui, l'entrevue KGB, avant que l'entrevue soit faite, c'est une entrevue qui est filmée, et durant que l'entrevue est filmée, au départ, on pourrait dire qu'il y a une mise en garde, on avise le témoin de diverses règles de c'est quoi une entrevue assermentée. Donc, on lui explique c'est quoi faire une fausse déclaration, c'est quoi de faire un faux aveu, c'est quoi... On l'informe des conséquences de ça. Il y a un protocole à suivre. On a un document à lire. Et on lui explique toutes les règles par rapport à faire soit une fabrication de preuve, faire une fausse déclaration, faire de l'entrave à la justice.

Et par la suite, on a un commissaire à l'assermentation qui est à cet endroit-là. Et il

affirme solennellement que ce qu'il va dire, les informations sont vraies. Et le commissaire fait son rôle de commissaire. Il fait : « Je l'affirme solennellement. » [redacted]

LA PRÉSIDENTE :

Q. **[322]** Est-ce que vous avez dit qu'elle est souvent aussi enregistrée sur vidéo?

R. Dans ce cas-là, elle l'a été. Et de façon générale, elle l'est également.

Me PAUL CRÉPEAU :

Q. **[323]** Alors, on enregistre la conversation qui est assermentée, ce qui peut équivaloir et servir devant un tribunal pour, pour valoir pour ce témoignage-là?

R. C'est exact.

Q. **[324]** Le but, c'est de la conserver sous cette forme-là pour pouvoir l'utiliser devant un tribunal?

R. Bien, on souhaite... Dans le fond, on ne souhaite jamais avoir besoin de l'utiliser cette entrevue-là. On espère toujours que les gens vont venir témoigner et vont venir dire ce qu'ils nous ont

dit. Mais il arrive à l'occasion que les versions changent avec le temps. Et disons que c'est une précaution qu'on préfère obtenir par l'assermentation de la version.

[redacted]

R. C'est exact.

Q. **[326]** Maintenant, si on tourne la page, je comprends qu'il y a aussi, vous avez encore d'autres informations relativement à cet incendie-là?

R. Oui, c'est exact. On va prendre le témoin qui désirait garder l'anonymat. Il a été identifié. Il a été rencontré par les sergents Hamelin Jolicoeur puis Jean-Charles Benoit, que c'était deux enquêteurs. Ils devaient rencontrer cette personne-là. Cette personne-là voulait transmettre des informations, mais il voulait garder ces informations-là anonymes... je veux dire, son identité anonyme. [redacted]

[redacted]

Q. **[327]** O.K. Et si on tourne la page, on voit encore une entrevue KGB.

R. Oui.

Q. **[328]** Et d'une Sonia Frigon. Peut-être nous dire de qui il s'agit.

R. Bien, le quatorze (14) août deux mille treize (2013), c'était encore dans le contexte du dossier Écrevisse, j'ai deux sergents-détectives, soit Marc April et Dominic Larouche, ont rencontré madame Sonia Frigon. Madame Frigon c'est la veuve de Benoît Denis. Dans l'enquête, Benoît Denis est décédé je crois en mai deux mille dix (2010).

[redacted]

Q. **[331]** O.K. Alors c'est la veuve de monsieur Denis qui vous rapporte... Et ça, c'est des informations

fraîches du mois d'août là?

R. Oui, c'est tout récent, quatorze (14) août deux mille treize (2013). [redacted]

Q. **[332]** De son vivant, monsieur Benoît Denis habitait quelle municipalité?

R. Val-d'Or.

Q. **[333]** O.K. Alors c'est... Puis madame Frigon est-ce qu'elle était d'Amos ou de Val-d'Or, savez-vous?

R. Madame Frigon est de Val-d'Or mais je crois que

plus jeune elle venait d'Amos.

Q. **[334]** O.K. On tourne la page. Vous nous présentez Benoît Denis.

[redacted]

Q. **[335]** O.K. Alors quelle était... Compte tenu de la preuve que vous aviez particulièrement à l'été deux mille treize (2013), est-ce qu'il y a eu des accusations qui ont été portées en relation avec cet incendie criminel?

[redacted]

[redacted] Ça fait que pour nous, à ce moment-ci, on est en train de réévaluer le dossier, savoir pour le compléter, savoir si oui ou non on va avoir une preuve nécessaire en soumettant le dossier aux procureurs de la Couronne pour évaluation.

Q. **[336]** O.K. Et je comprends que ça termine votre présentation mais que le dossier est en réévaluation à ce moment-ci. C'est le seul rôle que vous avez fait dans l'enquête Écrevisse.

R. Oui, c'est exact. C'était le dossier qui m'avait été assigné par rapport au dossier Écrevisse.

Q. **[337]** O.K. Je vous remercie. Moi, je n'ai pas d'autres questions pour le témoin.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que les parties auraient des questions pour le témoin. Non. Alors je vous remercie beaucoup monsieur Ayotte.

R. Merci.

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

Me PAUL CRÉPEAU :

Madame la Présidente, il est quatre heures (16 h 00), le prochain témoin c'est monsieur Harel qui est un enquêteur de la Commission qui doit présenter, je vous dirais peut-être en bloc, l'ensemble de plusieurs témoins qu'il a rencontrés. On peut commencer cet après-midi, d'autre part on ne termine pas ça cet après-midi, c'est un petit peu plus long comme exercice. Moi je vous propose, on peut la commencer ou bien si vous aimez mieux qu'on fasse ça dans un bloc demain avant-midi.

LA PRÉSIDENTE :

Alors nous allons commencer demain.

Me PAUL CRÉPEAU :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Alors à demain.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et ODETTE GAGNON, sténographes officiels, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Jean Larose (Tableau #254493 8)
Sténographe officiel

Odette Gagnon (Tableau #202129 3)
Sténographe officielle